

ELECTION 2026 AU CONSEIL DE L'UFR SEGMI**DÉCISION N°2026/00106 RELATIVE A LA RECEVABILITE DES CANDIDATURES****La Présidente de l'Université Paris Nanterre,**

Vu le code de l'éducation et notamment ses articles L712-2 à L712-6, L719-1 à L719-3 et D719-1 à D719-40 ;

Vu l'arrêté rectoral du 29 septembre 2025 instituant une Commission de Contrôle des Opérations Electorales (CCOE) ;

Vu le guide électoral de la Direction Générale de l'Enseignement Supérieur et de l'Insertion Professionnelle (DGESIP) publié le 7 janvier 2021 ;

Vu les statuts de l'Université Paris Nanterre ;

Vu l'élection du 03 juillet 2024 de Madame Caroline Rolland-Diamond, en tant que Présidente de l'Université Paris Nanterre ;

Vu l'avis rendu par le Comité Electoral Consultatif (CEC) de l'Université Paris Nanterre en séance du 27 janvier 2026 ;

Vu l'arrêté n°2026/00035 en date du 16 février 2026 portant décision relative à l'organisation de l'élection des représentantes et représentants des usagers au conseil de l'UFR Sciences Économiques, de Gestion, Mathématique et Informatique (SEGMI) ;

Vu l'arrêté n°2026/00028 en date du 16 février 2026 portant décision relative à l'organisation de l'élection des représentantes et représentants des personnels au conseil de l'UFR Sciences Économiques, de Gestion, Mathématique et Informatique (SEGMI) ;

Vu l'avis rendu par le Comité Électoral Consultatif (CEC) de l'Université Paris Nanterre en séance du 24 mars 2026 ;

Considérant que la Présidente de l'Université est responsable de l'organisation des élections ; qu'il lui appartient notamment de vérifier la recevabilité des candidatures ; qu'elle ne peut laisser une liste candidate irrégulièrement constituée se présenter aux élections sans qu'il soit porté atteinte à la sincérité du scrutin ;

Considérant que la Présidente de l'Université se fait assister dans cette opération par le comité électoral consultatif qui rend des avis ;

Décide**Article 1 – Objet**

Les opérations électorales visant à renouveler tout ou partie des représentantes et représentants des usagers et des personnels au sein du conseil de l'UFR SEGMI auront lieu du lundi 30 mars 2026 au vendredi 3 avril 2026.

Les opérations électorales visant à renouveler tout ou partie des représentantes et représentants des personnels au sein de la commission de la recherche auront lieu du mardi 31 mars 2026 au mercredi 1er avril 2026.

Les candidatures indiquées dans le présent arrêté sont déclarées recevables.

Article 2 – Listes candidates pour le collège des usagers

Liste	Candidat(e)s
UNEF Nanterre en lutte contre les politiques antisociales, militaristes et racistes. Non à la sélection, aux coupes budgétaires, à l'extrême-droite et à la guerre !	PEREIRA DOS SANTOS Lucile
	MARTINEZ Estéban
	MEBARKI Celia
	KABANGU ILUNGA MBOUIE Ephraïm
	JALLAF Farah
	NDJATE Joël
	NDZIE Doriane
	NOUAYR Moaad
	GNADOU Lehion
	MOUSSIKOU MITANGANI Ardhy Jaures
Soutien : UNEF Nanterre	

Article 3 – Listes candidates pour le collège B

Liste	Candidat(e)s
Ensemble pour l'UFR SEGMI	NASREDDINE Aya
	LE QUANG Gaëtan

Article 4 – Exécution

La Directrice Générale des Services, ainsi que les personnes précitées sont chargées, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.



Fait à Nanterre, le 25 mars 2026

La Présidente de l'Université

Caroline ROLLAND - DIAMOND

